

Le 7 mai 2026

Décision du Président n°23-2026

Objet : Bail de mise à disposition à titre gratuit de l'Orangerie du parc du château de Rochilly - Brignais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRESIDENTE DE LA CCVG

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2026-25, en date du 31 mars 2026, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT et notamment le point 21,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2211-1,
- Considérant la rénovation de l'Orangerie du parc du château de Rochilly à Brignais engagée par la CCVG en 2025 ayant pour but la création d'une I.O.P (installation ouverte au public) pour permettre au public de profiter du lieu,
- Considérant la demande reçue le 21 avril 2026 par courriel de l'association « La tire-lire des écoliers » de l'école Claudius Fournion à Brignais souhaitant organiser une manifestation à l'orangerie du parc du château de Rochilly située au 46 chemin de la lande à Brignais (69530), propriété de la CCVG et rentrant dans son domaine privé,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer ledit bail de mise à disposition à titre gratuit de l'Orangerie du parc du château de Rochilly à Brignais pour le dimanche 31 mai 2026 pour assurer la manifestation organisée par l'association a tire-lire des écoliers » de l'école Claudius Fournion à Brignais.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

Le Président, Damien COMBET